

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 septembre 2023
sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 21 septembre 2023
Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29
Quorum : 15
Conseillers présents : 21
Conseillers absents : 8
dont 6 procurations

Procurat(s) : Mme Stéphanie Beinert a donné procuration à Mme Pia Kieffer
Mme Clarisse Bonn a donné procuration à Mme Marie-Louise Picard
M. Patrick Depyl a donné procuration à Mme Françoise Boissière
Mme Fanny Gadroy a donné procuration à Mme Marianne Boudaud
Mme Annabelle Zillig a donné procuration à Mme Alexandra Wagner
M. Bernard Weiblé a donné procuration à M. Sébastien Heckel

Absent(s) : Mme Aurélie Lyautey, M. Martial Schillinger
Nombre de votants : 27

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Le Conseil Municipal,

- prend acte des cinq élus désignés comme titulaire pour siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales : Bernard Weiblé, Frédéric Maury, Annabelle Ravizzi Zillig, Françoise Boissière, Nicolas Repp.
- prend acte des cinq élus désignés comme suppléants pour siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales : Sébastien Heckel, Aurélien Ebel, Christophe Adam, Patrick Depyl, Martial Schillinger.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 29 septembre 2023
Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 29 septembre 2023
Publié sur le site internet de la commune le 29 septembre 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

REÇU EN PREFECTURE

le 29/09/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-216705194-20230928-DEL23_28_09